



COMMUNE DE ESSEGNEY

Département des Vosges

ARRETÉ :AR_2024_009

ARRETE DE FERMETURES PONCTUELLES PASSAGE A NIVEAU 20 ET 21

Le maire de la commune d'ESSEGNEY

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L-2212.1, L-2212.2, L-2212.5 et L2213.1 du Code des Collectivités Territoriales,

VU les articles du Code de la Route,

VU l'article R 610.5 du Code Pénal,

VU la demande présentée par la SNCF RÉSEAU INFRALOG LORRAINE, 14 Viaduc JF Kenney - 54052 NANCY Cedex, tendant à obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux sur la ligne SNCF – L042.000 entre Blainville et Epinal,

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique,

ARRETE :

ARTICLE 1 – En raison de travaux sur la ligne SNCF – L042.000 entre Blainville et Epinal les passages à niveau pour piéton n° 20 situé route de Charmes et n° 21 situé rue d'Europe, seront fermés ponctuellement en raison du déchargement de rail **du 11 mars 2024 jusqu'au 30 mars 2024**

- Les fermetures **ponctuelles** seront d'une dizaine de minutes
- Les fermetures **ponctuelles** auront lieu pendant les heures de travaux **entre 22h et 05h**
- Le reste du temps, le fonctionnement **normal et habituel sera rétabli** au Passage à Niveau

ARTICLE 2 – La signalisation réglementaire et l'affichage de l'arrêté sur le lieu des travaux seront mis en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 3 – Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Charmes, M. le Directeur de la SNCF RÉSEAU INFRALOG LORRAINE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.



Le Maire,

Eric JACOTÉ